

CONTRAT D'APPORT DE DROITS SOCIAUX

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Monsieur Jean-Yves DRUMÉZ,

Né le 21 octobre 1968 à DOUAI,

Demeurant 13 Rue Viognier 30230 RODILHAN,

De nationalité française.

Marié avec Madame Christelle BORNEMAN sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage conclu préalablement à leur union célébrée le 8 juillet 2017 à ST HILAIRE DE RIEZ.

Madame Christelle BORNEMAN,

Née le 12 décembre 1977 à SOMAIN,

Demeurant 13 Rue Viognier 30230 RODILHAN,

De nationalité française

Mariée comme sus indiqué.

Ci-après dénommés "**les Apporteurs**"

D'UNE PART,

ET :

Monsieur Jean-Yves DRUMÉZ et Madame Christelle BORNEMAN,

Agissant au nom et pour le compte de la société en formation **SAS 3D2024 INVESTISSEMENT** dont le siège social est fixé 20 rue de Bouillargues 30128 GARONS.

Ci-après dénommée "**la Société Bénéficiaire**",

D'AUTRE PART,

EXPOSE

Les Apporteurs sont propriétaires ensemble de la totalité des titres composant le capital social des sociétés ESPACE LAND et 3D2020 ci-après désignées. Ils sont en effet mariés sous le régime de la communauté et les titres ont été souscrits postérieurement à leur union au moyen de biens communs.

Ils souhaitent constituer une société par actions simplifiée dont l'objet social serait principalement la gestion d'un portefeuille de titres et de valeurs mobilières et dont la dénomination sociale est 3D2024 INVESTISSEMENT.

CETTE SOCIETE SERAIT CONSTITUEE UNIQUEMENT PAR LES APPORTS DE MONSIEUR JEAN-YVES DRUMETZ ET DE MADAME CHRISTELLE DRUMETZ DES PARTICIPATIONS QU'IL DETIENNENT DANS LES SOCIETES ESPACE LAND ET 3D2020 POUR UNE VALEUR GLOBALE DE 650.000 €.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT:

ARTICLE 1 - APPORT

Par les présentes :

Monsieur Jean-Yves DRUMETZ fait apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière à la société 3D2024 INVESTISSEMENT sus-dénommée, ce qui est accepté pour elle :

- De 500 actions de la société ESPACE LAND, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège est situé 20 rue de Bouillargues 30128 GARONS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 880 390 612, pour une valeur globale de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000 €), soit 500 € par action.
- De 50 parts sociales numérotées 1 à 50 de la société 3D2020, société civile immobilière au capital de 1.000 € dont le siège est situé 20 rue de Bouillargues 30128 GARONS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 879 866 994 , pour une valeur globale de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000 €), soit 1.500 € par part sociale.

La valeur total de l'apport de Monsieur Jean-Yves DRUMETZ s'élève à 325.000 €.

Madame Christelle DRUMETZ fait apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière à la société 3D2024 INVESTISSEMENT sus-dénommée, ce qui est accepté pour elle :

- De 500 actions de la société ESPACE LAND, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège est situé 20 rue de Bouillargues 30128 GARONS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 880 390 612, pour une valeur globale de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000 €), soit 500 € par action.

- De 50 parts sociales numérotées 51 à 100 de la société 3D2020, société civile immobilière au capital de 1.000 € dont le siège est situé 20 rue de Bouillargues 30128 GARONS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 879 866 994 , pour une valeur globale de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000 €), soit 1.500 € par part sociale.

La valeur total de l'apport de Madame Christelle DRUMETZ s'élève à 325.000 €.

La valeur totale de l'apport réalisé par les Apporteurs s'élève à SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (650.000 €).

La société 3D2024 INVESTISSEMENT acquerra la propriété des droits sociaux apportés au jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 2 - REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de cet apport ci-dessus désigné évalué à 650.000 €, il est attribué à chaque Apporteur 3.250 actions de CENT EUROS (100 €) de valeur nominale chacune de la société 3D2024 INVESTISSEMENT, entièrement libérées, soit pour une valeur de TROIS CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (325.000 €) ;

Soit une rémunération globale des apports de 6.500 actions de la société 3D2024 INVESTISSEMENT, de CENT EUROS (100 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, soit au total 650.000 €.

ARTICLE 3 - AUTORISATION ET AGREMENT

Articles 14 et 13.1 des statuts des sociétés ESPACE LAND et 3D2020 :

Les Apporteurs représentant la totalité du capital social des sociétés ESPACE LAND et 3D2020 ils agréent par les présentes la société 3D2024 INVESTISSEMENT en qualité de nouvelle associée.

ARTICLE 4 - VERIFICATION ET APPROBATION DE L'APPORT

L'apport sus visé ne deviendra définitif qu'après le jour de la signature des statuts de la société 3D2024 INVESTISSEMENT, aux termes desquels il sera procédé à l'évaluation des apports en nature.

Cette estimation sera effectuée au vu du rapport établi par Monsieur Christophe ARNAUD, commissaire aux apports, dont une copie sera annexée auxdits statuts.

Cette signature devra intervenir au plus tard le 31 juillet 2024 ; à défaut, le présent acte sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 5 - DECLARATIONS GENERALES

Chaque Apporteur déclare :

- Que les droits sociaux apportés sont sa propriété légitime, qu'ils sont de libre disposition et ne sont grevés d'aucune inscription, notamment de nantissement ;
- Que la société ESPACE LAND dont les droits sociaux sont apportés n'a jamais été et n'est pas en état de cessation de paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable, ni de conciliation, ni de sauvegarde.
- Que la société 3D2020 dont les droits sociaux sont apportés n'a jamais été et n'est pas en état de cessation de paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable, ni de conciliation, ni de sauvegarde.

ARTICLE 6 - DECLARATIONS FISCALES

6.1. Droits d'enregistrement

Le présent apport étant réalisé concomitamment à la constitution de la Société Bénéficiaire il est exonéré de droits d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 810 bis alinéa 1 du Code Général des Impôts à hauteur de la valeur des parts sociales reçues en contrepartie de l'apport soit 650.000 € ;

6.2. Impôt sur le revenu

Les parties déclarent que la présente opération bénéficie du régime du report d'imposition des plus-values réalisées en cas d'apport de titres à une société soumise à l'impôt sur les sociétés, conformément aux dispositions de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts.

Ce report d'imposition impose que chaque Apporteur mentionne le montant de sa plus-value en report d'imposition sur sa déclaration d'impôt sur le revenu.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS DIVERSES

7.1. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport de titres, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Bénéficiaire qui s'y oblige.

7.2. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les parties font élection de domicile :

- chaque Apporteur en son domicile,
- la Société Bénéficiaire, en son siège social.

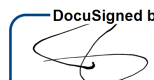
7.3. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

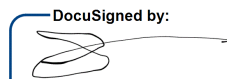
- aux soussignés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de l'apport, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

SIGNE PAR DOCUSIGN LE 28 JUIN 2024

DocuSigned by:

A24FF7B05F864B5...

L'APPORTEUR
M. JEAN-YVES DRUMEZ

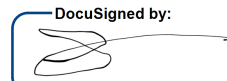
DocuSigned by:

EAAF3C2F3C1D44F...

L'APPORTEUR
MME CHRISTELLE DRUMEZ

DocuSigned by:

A24FF7B05F864B5...

P/ LA SOCIETE BENEFICIAIRE
M. JEAN-YVES DRUMEZ

DocuSigned by:

EAAF3C2F3C1D44F...

P/ LA SOCIETE BENEFICIAIRE
MME CHRISTELLE DRUMEZ